

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Fixation du nombre maximum de magistrats en formation à recruter

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le nombre de places vacantes pour les magistrats en formation pour l'année judiciaire 2023-2024.

Le nombre de places vacantes de magistrats en formation est fixé à 40 places pour le rôle linguistique FR et 40 places pour le rôle linguistique NL pour l'année judiciaire 2023-2024.

La proposition de 80 magistrats en formation émane d'un réel besoin sur le terrain et correspond aux avis du Collège des cours et tribunaux, ainsi que du Collège du ministère public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be